

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2009

Révision: 28.10.2009

*** 1 Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise****Identification de la substance ou de la préparation****Nom du produit:** Vernis PLG**Code du produit:** 9636**Emploi de la substance / de la préparation** Vernis de réparation.**Producteur/fournisseur:**

STILZ CHIMIE S.A.

B.P.7

F-86530 CENON/VIENNE

Tel: +33 (0)5 49 20 08 50

Fax: 33 (0)5 49 21 44 37

E-mail: stilzchem@wanadoo.fr**Service chargé des renseignements:**

Service FDS

E-mail: stilz.lafoix@wanadoo.fr**Renseignements en cas d'urgence:**

M.Best Tel.: +33 549 2008 50

(Du lundi au jeudi de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30

le vendredi de 8h00 à 12h00)

*** 2 Identification des dangers****Principaux dangers:**

Xi Irritant

F Facilement inflammable

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

A des effets narcotisants.

R 11 Facilement inflammable.

R 36 Irritant pour les yeux.

R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Système de classification:

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

Éléments d'étiquetage SGH**Danger**

H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

**Attention**

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Prévention:

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P241 Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage/antidéflagrant.

(suite page 2)



Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2009

Révision: 28.10.2009

Nom du produit: Vernis PLG

(suite de la page 1)

Intervention:

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Élimination:

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

* 3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique

Solution de copolymères de polyuréthane dans un mélange de solvants organiques. Pigmentation à l'aide de pigments organiques et inorganiques. Ne contient pas de métaux lourds, ni chrome ni plomb.

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:		
CAS: 78-93-3 EINECS: 201-159-0	butanone Xi, F; R 11-36-66-67 Danger: 2.6/2 Attention: 3.3/2, 3.8/3	50-100%
CAS: 108-65-6 EINECS: 203-603-9	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle Xi; R 10-36 Attention: 2.6/3; 3.3/2	2,5-10%
CAS: 108-10-1 EINECS: 203-550-1	4-méthylpentane-2-one Xn, Xi, F; R 11-20-36/37-66 Danger: 2.6/2 Attention: 3.1.1/4, 3.3/2, 3.8/3	≤ 2,5%

* Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Après inhalation: non applicable.

Après contact avec la peau: En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:

Eau

Jet d'eau à grand débit

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

* 6 Mesures à prendre en cas de rejet accidentel

Les précautions individuelles: Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Mesures pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Éviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2009

Révision: 28.10.2009

Nom du produit: Vernis PLG

(suite de la page 2)

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Méthodes de nettoyage/récupération:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.

*** 7 Manipulation et stockage**

Manipulation: Porter des gants appropriés.

Précautions à prendre pour la manipulation:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Eviter la formation d'aérosols.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Stockage:

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Stocker dans un endroit frais.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.

Autres indications sur les conditions de stockage:

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

*** 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

78-93-3 butanone	
VME	Valeur momentanée: 900 mg/m ³ , 300 ppm Valeur à long terme: 600 mg/m ³ , 200 ppm risque de pénétration percutanée
108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	
VME	Valeur momentanée: 550 mg/m ³ , 100 ppm Valeur à long terme: 275 mg/m ³ , 50 ppm risque de pénétration percutanée
108-10-1 4-méthylpentane-2-one	
VME	Valeur momentanée: 208 mg/m ³ , 50 ppm Valeur à long terme: 83 mg/m ³ , 20 ppm

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Équipement de protection individuel:**Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Eviter tout contact avec les yeux.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2009

Révision: 28.10.2009

Nom du produit: Vernis PLG

(suite de la page 3)

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour la préparation de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux:

Lunettes de protection hermétiques.

*** 9 Propriétés physiques et chimiques**

Indications générales.	
Forme:	Liquide.
Couleur:	Selon désignation commerciale du produit.
Odeur:	De solvants aromatiques.
Changement d'état	
Point de fusion:	-86,3°C
Point d'ébullition:	79°C
Point d'éclair:	< 0°C
Température d'inflammation:	514°C
Auto-inflammation:	Non applicable.
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Limites d'explosion:	
Inférieure:	1,8 Vol %
Supérieure:	11,5 Vol %
Pression de vapeur à 20°C:	105 hPa
Densité:	Non déterminée.
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau à 20°C:	0 g/l
Teneur en solvants:	
Solvants organiques:	73,3 %
Teneur en substances solides:	26,7 %

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité**
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2009

Révision: 28.10.2009

Nom du produit: Vernis PLG

(suite de la page 4)

Produits de décomposition dangereux: Pas de produits de décomposition dangereux connus.**11 Informations toxicologiques****Toxicité aiguë:****Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

78-93-3 butanone

Oral LD50 3300 mg/kg (rat)

Dermique LD50 5000 mg/kg (rbt)

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Pas d'effet d'irritation.

des yeux: Effet d'irritation.

Sensibilisation: Aucun effet de sensibilisation connu.**Indications toxicologiques complémentaires:**

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Irritant

12 Informations écologiques*Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 Considérations relatives à l'élimination**Produit:****Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.**Emballages non nettoyés:****Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.***14 Informations relatives au transport****Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):****Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):**

3 (F1) Liquides inflammables.

Indice Kemler:

33

No ONU:

1263

Groupe d'emballage:

II

Étiquette de danger

3

Désignation du produit:

1263 PEINTURES, (pression de vapeur à 50°C 110 kPa, au maximum)

(suite page 6)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2009

Révision: 28.10.2009

Nom du produit: Vernis PLG

(suite de la page 5)

Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

Classe IMDG: 3
No ONU: 1263
Label 3
Groupe d'emballage: II
No EMS: F-E,S-E
Marine Polluant: Non
Désignation technique exacte: PAINT

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA: 3
No ID ONU: 1263
Label 3
Groupe d'emballage: II
Désignation technique exacte: PAINT

"Règlement type" de l'ONU: UN1263, PEINTURES, 3, II

15 Informations réglementaires*Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xi Irritant

F Facilement inflammable

Phrases R:

11 Facilement inflammable.

36 Irritant pour les yeux.

67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Phrases S:

9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

23 Ne pas respirer les vapeurs/aérosols.

26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

Prescriptions nationales:**Directives techniques air:**

Classe	Part en %
NK	50-100

(suite page 7)



Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2009

Révision: 28.10.2009

Nom du produit: Vernis PLG

(suite de la page 6)

Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.

16 Autres données

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

*** Répétition des Phrases R de la rubrique n°2 avec texte en détail :**

- 10 Inflammable.
- 11 Facilement inflammable.
- 20 Nocif par inhalation.
- 36 Irritant pour les yeux.
- 36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.
- 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
- 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Service établissant la fiche technique:

Service FDS

E-mail: stilz.lafoix@wanadoo.fr

Contact: G.Best Tel.: +33(0)5 49 20 08 50

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)

ICAO: International Civil Aviation Organization

ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**